F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE

EN TRANSPORT DE MARCHANDISES/VOYAGEURS PAR ROUTE (1)

MARCHANDISES

N° MD 75 20 55 016

Nous, PRÉFÈTE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

certifions que (2) Madame DUMAS (épouse Estève) Céline

né(e) le 25/06/1979 à BORDEAUX (33)

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2019 ; session : 31/01/2020) (3) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport marchandises/voyageurs par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

Fait à BORDEAUX, le 02/03/2020 (5)

Pour la Préfète et par délégation
Pour la Directrice régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Pour le Chef du Service SDIT
Pour le Chef de la division Transports Routiers et Véhicules

L'Attaché Administratif,

J.F. ELION

(1) Rayer la mention inutile.
(2) Nom, prénom, lieu et date de naissance.
(3) Identification de l'examen.
(4) JO L 300 du 14/11/2009 p. 51.
(5) Cachet et signature de l'autorité ou de l'instance accréditée qui délivre l'attestation.

F

Communauté Européenne

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2020/75/ 0000872

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) MOBIL AQUITAINE 33

PARC D'ACTIVITES SYLVABELLE
RUE ANDERS CELSIUS
33470 LE TEICH

n° SIREN 832350946

à effectuer sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières

La présente licence est valable du 09/09/2020 au 08/09/2022

Délivrée à BORDEAUX(FRANCE)

le 09/09/2020

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
NOUVELLE-AQUITAINE

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Division transports routiers et véhicules
Unité registre des transports
Cité administrative - Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex

(2)
Pour la Préfète de région,
pour la directrice de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
la cheffe de la Division Transports Routiers et Véhicules Sud,

Véronique MIGUEL

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence